

REUNION DE QUARTIER « SECTEUR NORD » du 20 novembre 2015

COMPTE RENDU

En préambule à cette troisième réunion débutée à 19 heures, Monsieur le Maire indique que le nombre de quartiers a été réduit par rapport aux deux réunions précédentes étant donné l'importance des quartiers de Croix-Izan et de Kérihuel.

Après avoir présenté l'ensemble de ses adjoints, le directeur général des services et le directeur des services techniques, il expose la volonté de la municipalité d'aller au-devant des préoccupations des administrés et d'essayer dans la mesure du possible, d'améliorer le cadre de vie des quartiers.

L'objectif de ces réunions de quartiers est de donner la parole aux habitants et de les associer aux solutions qui pourraient être envisagées pour résoudre les problématiques soulevées (environnement, voirie, stationnement, tranquillité publique...).

Toutes les questions analysées au cas par cas seront reprises dans un compte rendu et les réponses seront apportées en direct ou après une visite sur site avec les élus et les techniciens de la commune accompagnés par les référents de secteurs désignés en fin de réunion.

Ce compte rendu comme les précédents et ceux qui suivront seront disponibles en Mairie et consultables sur le site internet de la commune.

1^{ère} question :

- **Est-il possible de sécuriser l'aménagement du carrefour de Kérihuel par un rond-point, afin d'améliorer la visibilité d'accès à la route départementale 105 et de « casser » la vitesse excessive des véhicules.**

Réponse du Maire : Cela mérite une visite sur place. Ce type d'aménagement est un investissement onéreux. Une programmation est possible à condition d'effectuer dans un premier temps une étude préalable de faisabilité. Nombreux administrés m'ont fait part de la vitesse excessive des voitures sur cet axe.

Visite sur site / Décisions

→ Route départementale 105 – Secteur hors agglomération, compétence du Conseil Départemental.

Prise de RDV avec le Conseil Départemental (Service des routes) pour une étude de faisabilité d'un aménagement de type rond-point sur ce secteur.

→ Route de Kérihuel (parcelle communale B 741) : Container à verre à rapprocher du container papier. Abords à traiter.

2^{ème} question :

- **Pour améliorer la visibilité un miroir peut-il être installé à la sortie du chemin du Sach donnant sur la RD 105, face à la rue du Kanves ? Pourrait-on également enrober le départ du chemin ?**

Réponse du Maire : Nous ne sommes pas favorables à la mise en place de miroir. Il réside toujours une problématique quant au lieu d'implantation et à l'orientation de cet équipement. Une visite sur site sera envisagée afin de se rendre compte de la configuration du lieu et évaluer ce problème de sécurité. Nous en profiterons pour examiner l'état du chemin.

Visite sur site / Décisions

Voie du Sach.

→ La pose d'un miroir n'est pas retenue (implantation compliquée). Une discussion sera engagée par la mairie avec Mme STEPHAN Céline, pour proposer le rabotage de l'angle du mur de sa propriété, ce qui dégagera un angle de vue entre ce mur et le poteau électrique permettant une meilleure visibilité pour la sortie des véhicules.

→ Une réfection de voirie sera programmée pour une reprise partielle du début de la voie menant à l'étang du Sach(jusque la propriété LE BERRE).

→ Marquage au sol du STOP.

Rue du Kanves.

- Marquage au sol du STOP.
- Retrait du container à verre (demande de la municipalité d'ETEL).

3ème question :

- **Au Maneguen, est-il possible de positionner le panneau de limitation de la vitesse au niveau du lotissement pour sécuriser la route?**

Réponse de G. GOUZERH : Nous avons été sollicités sur le sujet par un riverain. Cette demande a été prise en compte. Très prochainement, le panneau de signalisation concerné sera déplacé comme demandé.

Visite sur site / Décision

- le panneau de limitation 50 sera repositionné à la limite des propriétés JUBIN / LE MANQ.

4ème question :

- **La circulation est dense et la vitesse excessive sur la route départementale 781 (axe BELZ – ERDEVEN).**

Réponse du Maire : S'agissant d'une route départementale, cela relève de la compétence du Département. Un résident est intervenu directement auprès du Conseil départemental pour les inviter à prendre des mesures permettant de diminuer la vitesse. Ce dernier a réalisé des mesures de vitesse. La moyenne relevée de 85 km/h étant en adéquation avec la vitesse de 90Km/H autorisée sur cet axe, le conseil départemental n'envisage pas de mesure particulière. Cependant, cette demande de la limitation de la vitesse sera de nouveau portée au Conseil départemental.

5ème question :

- **Peut-on créer une piste cyclable des 4 chemins au Bourg ?**

Réponse du Maire : Dans la continuité de la piste cyclable Pont-Lorois / les 4 chemins, l'ancienne intercommunalité de la Ria d'Etel avait envisagé d'étendre cette piste cyclable jusqu'au bourg. Après étude technique, il s'avère que la route n'est pas suffisamment large pour permettre la création d'une piste exclusivement réservée aux vélos. Ce projet n'a donc pas abouti.

Pour des questions de sécurité, il a été demandé au responsable du Camping des 7 saints d'inviter les résidents se déplaçant à vélos à emprunter la voie communale balisée pour les cyclistes.

6ème question :

- **La direction d'Etel et la direction du Camping des 7 Saints peuvent-elles être signalées au cœur du village des Sept Saints car des véhicules s'engouffrent au niveau de la chapelle et ont toutes les peines du monde à faire demi-tour ?**

Réponse du Maire : Il est nécessaire au point de vue de la sécurité d'installer cette signalétique. Une visite sera programmée sur place.

Visite sur site / Décision

- Un 2° panneau « Sans Issue » sera placé à droite de la direction de la chapelle.
- Fléchage de la direction ÉTEL.
- Un arrêt STOP sera matérialisé au niveau de la propriété KERZERHO M. laissant ainsi la priorité aux véhicules empruntant l'axe de circulation en direction du village. Cela aura également pour effet de casser la vitesse à cette intersection.

7ème question :

- **Des camions reculent dans l'impasse privée du lotissement au Maneguen. Certains ont provoqué la tombée du mur de clôture d'une habitation située dans l'angle. Un moyen d'empêcher les camions de faire leurs manœuvres est-il envisageable ?**

Réponse du Maire : Cette difficulté a été évoquée au moment des travaux de revêtement de la chaussée, ce qui a débouché sur la réalisation de trottoirs. Le résultat semble donc insuffisant. Une visite sur site sera prévue pour tenter de trouver une solution (pose d'un enrochement, d'une balise ...).

Visite sur site / Décision

- Une borne sera posée sur l'extrémité du trottoir, interdisant ainsi le passage des véhicules.
- Il sera imposé aux riverains du lotissement privé de déposer leur container Ordures Ménagères, dans le cadre de la collecte, sur la plate-forme prévue à cet effet lors de l'aménagement de la rue, située à droite de la voie privée et non à gauche sur le trottoir.
- Interdiction aux véhicules de plus de 3.5 T (sauf livraison) sur la voie communale comprise entre la RD 781 et RD 105.

8ème question :

- **Il est difficile d'accéder à la route départementale en sortant du village de Manéguen, surtout l'été avec le trafic important. Quelle solution ?**

Réponse du Maire : Cette route est de la compétence du Conseil Départemental, la commune n'a pas compétence sur cette problématique.

- **Les abords de la route départementale 105 ne sont pas entretenus (Sorties difficiles sur le secteur de Kerhat).**

Réponse du Maire : Cela sera signalé au Conseil départemental. On va voir la possibilité d'intervention des services techniques de la commune à titre exceptionnel.

Visite sur site / Décision

- Pas d'intervention des services techniques de la commune (Aucune compétence technique sur la RD 105).
- Cette requête sera cependant remontée au service des routes du département.
- L'entretien de la végétation sur la parcelle privée ZA 331 (MONFORT J-P) faciliterait la visibilité.

9ème question :

- **Est-ce que le tout à l'égout sera mis au village des 7 Saints et du Manéguen ?**

Réponse du Maire : L'assainissement est de la compétence de la communauté de communes AURAY-QUIBERON TERRE ATLANTIQUE. Les priorités données par AQTA en ce qui concerne la création de nouveaux réseaux se situent sur les communes situées aux abords de la Ria d'Etel et de la rivière de CRACH afin de résorber des problèmes de salubrité et de qualité de l'eau. Sur la commune, la priorité est donnée à la réfection des réseaux existants. Des travaux sont actuellement en cours (Route de la plage, rue du Stade, boulevard de l'Atlantique, rue de la Poste...). Il n'y aura pas de nouvelles installations de réseaux dans l'immédiat.

10ème question :

- **Des subventions existent dans certaines communes pour la réfection d'équipement d'assainissement non collectif, ce programme peut-il être envisagé sur Erdeven ?**

Réponse du Maire : La communauté de communes AURAY-QUIBERON TERRE ATLANTIQUE a la compétence d'assainissement non collectif depuis septembre dernier. A l'heure actuelle, l'intercommunalité a identifié des zones prioritaires, la commune n'en fait pas partie. Cependant, la communauté de communes AQTA, étudie la possibilité d'attribution de subventions aux particuliers avec le concours de l'Agence de l'eau (montant de 4 000 € plafonné pour un montant de travaux de 8 000 €) dans le cadre d'une remise aux normes des réseaux d'assainissement non collectif. Les habitants d'Erdeven concernés pourraient être identifiés. Dès que nous en serons un peu plus sur le sujet, nous ferons suivre une information auprès des propriétaires.

11^{ème} question :

- **La taxe d'aménagement sur les abris de jardins est-elle applicable que sur la commune d'Erdeven ?**

Réponse du Maire : Non, toutes les communes ont la possibilité d'appliquer cette taxe d'aménagement. Sur Erdeven, nous avons fait le choix de l'appliquer à partir de 9m² (5m² il y a deux ans).

12^{ème} question :

- **Qu'en-est-il de la numérotation des rues ?**

Réponse du Maire : Une numérotation est en cours d'étude avec la collaboration des services techniques de la poste. Au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les administrés recevront un courrier leur indiquant le numéro qui leur est attribué, ainsi que la plaque de numérotation qu'ils devront apposer eux-mêmes de manière visible sur leur clôture ou habitation. Nous espérons terminer la numérotation sur l'ensemble de la commune pour juin 2016.

13^{ème} question :

- **Pour en revenir à la route départementale 781, n'est-il pas envisageable de limiter la vitesse à 70km/h au niveau de Manéguen ?**

Réponse du Maire : Une intervention auprès du Conseil départemental sera faite à ce sujet.

14^{ème} question :

- **A la sortie du bourg, il y a beaucoup de voitures stationnées, et les véhicules roulent très vite. Que faire ?**

Réponse du Maire : Nous allons faire l'acquisition d'un radar pédagogique mobile. Il sera placé dans des zones à risques bien identifiées, ce qui nous l'espérons persuadera les conducteurs de respecter la limitation de vitesse. Cet investissement est nécessaire car la vitesse est un sujet de préoccupation récurrent évoqué lors de mes permanences.

15^{ème} question :

- **Beaucoup de voitures stationnent sur le trottoir à Croix-Izan. Les piétons, les poussettes voire les personnes en fauteuil sont obligés de se déporter sur la route pour circuler. Ne pourrait-on pas prévoir un parking ou réglementer le stationnement ?**

Réponse du Maire : Le stationnement sur les trottoirs engendre des problèmes de sécurité pour les usagers. Sur ce secteur de Croix-Izan, nous ne pouvons envisager la création de parking communal, faute de foncier disponible. Le stationnement pourrait-être interdit ou réglementé sur les portions étroites. Une réflexion va être menée pour tenter de solutionner ce problème.

Une visite peut-être prévue avec le référent pour déterminer les zones susceptibles d'être interdites au stationnement, à Croix-Izan, mais aussi dans les autres quartiers concernés par le stationnement abusif.

Pour information, tous les projets de constructions sont dans l'obligation de prévoir un minimum de deux places de stationnement par logement à l'intérieur de la parcelle considérée.

Coordonnées des référents :

Secteur Croix-Izan

BRABANT Thomas

Tél : 06-30-98-95-65

E-mail : thomas-brabant@hotmail.fr

LE BERRE Odile

Tél: 02-79-55-31-56 / 06-11-37-60-10

E-mail: odile.leberre@sfr.fr

Secteur du Manéguen

LE MANCQ Marcel

Tél: 02-97-55-38-38 / 06-35-33-64-54

E-mail : marcel.lemancq@wanadoo.fr

GERANEO Filippo

Tél: 06-51-51-83-29

E-mail: filippo-geraneo@gamil.com

Secteur des 7 Saints

ANDREONE Bertrand et Anne-Marie

Tél : 02-09-55-55-45

E-mail : mamia560@outlook.fr

Secteur de Kérihuel

LASNE Michel

TEL : 06-62-48-07-03

E-mail : michel.lasne@laposte.net

TRUMEAU Jean-Jacques

06-82-64-88-35

E-mail : danielle.trumeau0413@orange.fr

Ces représentants seront convoqués sur site les jours prochains, en compagnie de M. le Maire, de l'adjoint aux travaux et de techniciens.